



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2025
Français
Original : anglais

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2025

New York, 28 avril-2 mai 2025

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Programmes de travail efficaces : directives
toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes
et autres éditeurs dans le monde**

Directives toponymiques actualisées de la Norvège (2025)

Résumé**

Les directives toponymiques actualisées de la Norvège pour 2025 reflètent les importantes révisions administratives et linguistiques effectuées depuis l'édition de 2020. Le pays a restructuré certaines de ses divisions administratives. Les anciens comtés fusionnés – Viken, Vestfold og Telemark et Troms og Finnmark – sont à nouveau divisés en leurs comtés constitutifs d'origine, en plus de la division de la municipalité d'Ålesund en Ålesund et Haram. Cette réorganisation a nécessité de mettre à jour les codes et les noms des comtés, ainsi que les codes des communes. La Norvège comprend désormais 15 comtés et 357 communes, ainsi que 1 146 paroisses géographiques. Les mises à jour techniques comprennent une révision des adresses d'interface de programmation d'application pour l'extraction des noms géographiques et une carte actualisée des comtés reflétant la structure administrative actuelle.

Les directives intègrent les évolutions juridiques récentes, notamment les modifications apportées en 2019 et 2022 à la loi relative aux noms géographiques, qui renforcent les dispositions relatives à la préservation des toponymes sâmes et kvènes et favorisent la participation des populations locales aux processus de normalisation des toponymes. De nouvelles règles orthographiques pour le norvégien et le kvène ont été appliquées en 2024. La gestion des toponymes multilingues a été améliorée, des protocoles plus clairs ayant été adoptés pour la gestion des noms parallèles en norvégien, en sâme et en kvène. Il s'agit notamment de l'actualisation des règles de formatage pour les communes ayant plusieurs noms officiels et de la

* [GEGN.2/2025/1](#).

** Le rapport complet (GEGN.2/2025/12/CRP.12) a été établi par Peder Gammeltoft (Norvège) au nom de l'Autorité cartographique norvégienne. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/4th_session_2025/.



révision des directives en matière de césure pour les noms géographiques multilingues. Des précisions ont également été apportées concernant la classification du statut linguistique des langues autochtones majoritaires et des langues minoritaires de Norvège, conformément à leur statut juridique. Les aspects techniques de la normalisation des noms ont été développés, davantage d'exceptions ayant été acceptées pour l'utilisation des lettres « c », « q », « z » et « aa » dans les noms géographiques normalisés.

Les révisions maintiennent l'objectif fondamental des directives, qui est de préserver les noms géographiques norvégiens en tant que monuments culturels, tout en garantissant une normalisation pratique aux fins d'une utilisation internationale, l'accent étant mis en particulier sur la protection des toponymes des langues autochtones et minoritaires.
